

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 13 • Numéro 8 • Le 14 septembre 2022

Tenez-moi au courant : prévenir les erreurs médicamenteuses lors de consultations virtuelles

Avez-vous eu des consultations virtuelles avec votre médecin ou une infirmière praticienne? Selon une étude récente, les Canadiens ont de plus en plus recours à des rencontres virtuelles avec leurs professionnels de la santé, que ce soit par téléphone ou par appel vidéo. Médicamentssecuritaires.ca a reçu des rapports de Canadiens constatant que des erreurs médicamenteuses peuvent survenir lors et à la suite de consultations virtuelles. Ils considèrent qu'il y a matière à amélioration dans les communications entre les prescripteurs, les pharmaciens et les patients afin de prévenir les erreurs.

L'ISMP Canada et Excellence en santé Canada ont discuté avec les patients et les prescripteurs au Canada pour en savoir plus sur la sécurité de l'utilisation des médicaments lors de rendez-vous médicaux virtuels. Les Canadiens se sont dits préoccupés d'obtenir en temps opportun les médicaments dont ils ont besoin. De tels constats s'avèrent semblables à certains signalements soumis sur la plateforme de déclarations de l'ISMP Canada destinée aux consommateurs, soit le site www.erreurmed.ca.

Médicamentssecuritaires.ca énonce les conseils suivants pour veiller à ce que vous demeuriez dans la chaîne de communication pendant et après une consultation virtuelle avec votre professionnel de la santé :

- Posez des questions si vous avez des doutes sur tout changement apporté à votre médication.
- Donnez à votre prescripteur *à la fois* le nom et le numéro de téléphone de votre pharmacie. Demandez-lui *quand* l'ordonnance sera envoyée.
- Demandez à votre prescripteur de vous transmettre, tout de suite après votre consultation, un avis de changement de médication (et une copie de l'ordonnance ou des ordonnances envoyée(s) à la pharmacie). Lorsque vous irez chercher les médicaments prescrits, servez-vous de ces renseignements pour confirmer que vous avez reçu le(s) bon(s) médicament(s).
- Demandez à votre pharmacien si la pharmacie offre un service d'appel aux patients pour les aviser lorsque leurs médicaments d'ordonnance sont prêts.



Pour de l'information sur la façon de se préparer à une consultation virtuelle, veuillez lire cette infolettre : <https://safemedicationuse.ca/newsletter/virtual-health-meetings.html> et/ou consulter le site : <https://www.healthcareexcellence.ca/fr/ressources/ressources-sur-les-soins-virtuels-destinees-aux-membres-du-public/>

Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler un erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2022. Tous droits réservés.